

LUTTER CONTRE LA MARCHANDISATION DE L'EAU appel aux dons

Les eaux souterraines, sources de profit

Le dérèglement climatique engendre une diminution des volumes d'eau superficielle disponible, et les pollutions sont de plus en plus fréquentes (pesticides, polluants éternels...).

Les eaux souterraines sont moins sujettes aux pollutions, du moins si des mesures de protection sont prises (ce qui est loin d'être toujours le cas (Perrier, Vittel ...))

Selon l'adage « *tout ce qui est rare est cher* », les financiers ont bien compris où se situait leur intérêt et cherchent à accaparer les eaux souterraines, souvent par le biais de droits d'embouteillage.

C'est une nouvelle « **ruée vers l'eau** » ?

En Occitanie, dans l'Ariège, le Tarn (Les Monts de Lacagne), l'Hérault (Montagnac), l'Aude (Alet).

Les conflits entre besoins de la population et usages commerciaux se multiplient (ex : Vittel, Volvic...) et le principe de priorité pour le public n'est pas respecté.

Un cas emblématique : L'eau d'Alet (11)

L'Aude subit un manque d'eau chronique et des villages sont alimentés par des camions citernes.

Il est urgent de classer l'eau souterraine qui coule à Alet-les-Bains en « ressource stratégique » réservée aux réseaux publics d'eau potable (conformément à la loi « résilience »).

Et pourtant : la Société Elior du Groupe Derichebourg vient de signer un contrat d'embouteillage de l'eau communale d'Alet-les-Bains pour une durée de 60 ans (jusqu'en 2085).

Ce contrat garantit un volume annuel de 170 000 m³ /an au concessionnaire, soit la consommation d'une ville de 3 000 habitants (ou l'arrosage annuel de 7 golfs).

Cohérence ? Peut-on accorder un volume annuel garanti pendant 60 ans à une activité commerciale sans connaître les besoins en eau potable de la population dans les années à venir ?

Quel sera l'état des ressources en eau dans le Département dans 10 ans ? dans 20 ans ?

Plus grave : une disposition du contrat envisage une augmentation du volume annuel en fonction des objectifs commerciaux de la société...

Un projet écolo ? - la demande de prélèvement d'eau a subtilement évité la procédure d'étude d'impact et d'enquête publique destinée à protéger les écosystèmes.

- 5 hectares d'artificialisation de terrains pour l'implantation l'usine.

- 1 700 tonnes / an de plastique traités (bouteilles) qui pollueront l'air, l'eau, les

océans

- toujours plus de semi-remorques sur les routes.

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées ont engagé aux côtés de plusieurs associations des actions en justice contre ce contrat d'embouteillage Alet / Derichebourg d'une durée de 60 ans notamment aux côtés de l'association « Eau Secours 11 » qui appelle à soutenir ces actions

Vous pouvez adhérer à l'Association « Eau Secours 11 »

Contact : « Eau Secours 11 » Association n° W112006262

7, rue Danton 11260 Espérazza - mail : eau-secours11@orange.fr - téléphone : 06 83 92 85 88

Ces actions entraînent des frais de justice et des dépenses en vue de médiatiser ce combat

Cette lutte appelle le soutien de tous afin de s'opposer à la marchandisation de l'eau.

